

DECRET N° 97-464 DU 29 SEPTEMBRE 1997

portant rectificatif au Décret  
n° 87-272 du 26 Août 1987 portant  
nominations et promotions à titre  
normal ou exceptionnel dans l'Ordre  
National du Bénin, de certaines  
Personnalités Béninoises.

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

- VU La Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin
- VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU La Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin
- VU Le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU Le Décret n° 87-272 du 26 Août 1987 portant nominations et promotions à titre exceptionnel dans l'Ordre National du Bénin, de certaines Personnalités Béninoises
- VU La Demande de rectification de nom et prénom en date du 04 Septembre 1997 formulée par Monsieur **OGUEBOULE Mamoudou Alabi** et les pièces justificatives qui y sont jointes ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Le Décret n° 87-272 du 26 Août 1987 portant nominations et promotions à titre normal ou exceptionnel dans l'Ordre National du Bénin, de certaines Personnalités Béninoises est rectifié comme suit :

./...

AU GRADE DE CHEVALIER

au lieu de : Monsieur OGNEBOU Mamadou

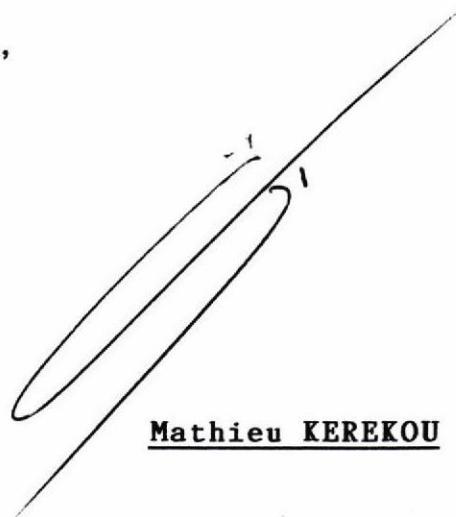
LIRE : Monsieur OGUEBOULE Mamoudou Alabi

le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

FAIT A COTONOU, LE 29 SEPTEMBRE 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - MINISTERES 18 - GCONB 20 - CS 2 - SGG 4 -  
HAAC 2 - DEPARTEMENTS 06 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 -  
BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 JORB 2 - INTERESSE 01.